

**Assemblée des délégués du SEPE
du 14 novembre 2014**

LIEU : Restaurant de la Petite Gilberte, Courgenay

DEBUT DE L'ASSEMBLEE : 18h00

PRESIDENT : M. Marcel HUBLEUR

SECRETAIRE : Mme Marie-Françoise MAITRE, secrétaire SEPE

DELEGUES EXCUSES : MM. Francis DUBEY, Fontenais
Mme Rachèle GIGANDET, Rocourt

DELEGUES ABSENTS : MM. Marcel MEYER, Porrentruy
Vincent SIEGENTHALER, Porrentruy

Ordre du jour :

1. Accueil
 2. Désignation des scrutateurs
 3. Appel nominal
 4. Procès-verbal No 11 de l'assemblée du 16 mai 2014 à Cornol
 5. Rapport du Président de la commission
 6. Prendre connaissance de l'avancement du projet « régionalisation de l'assainissement SEPE+ » - Voter un crédit de Fr. 144'921.- HT pour les honoraires de la 2^{ème} phase
 7. Prendre connaissance et approuver le budget 2015
 8. Divers
-

1. Accueil

Le Président salue les participants et les remercie de leur présence. Il ouvre la séance en demandant si des modifications sont demandées à l'ordre du jour, ce qui n'est pas le cas. Il remercie également la Commune de Courgenay, qui met à disposition cette salle, et salue M. le Maire Didier Jolissaint.

2. Désignation des scrutateurs

Mme Nathalie Pouchon et M. Claude Gury et sont désignés en tant que scrutateurs.

3. Appel nominal

Alle	Isabelle Fleury, Romain Gurba, Christian Saner
Baroche	Jean-Pierre Gindrat, Maurice Froidevaux
Cornol	José Beuret, Ernest Gerber
Courgenay	Denis Baillif, Régine Guélat, David Kläy, Jean-Marc Lopinat
Courtedoux	Christian Froidevaux, Jean-Paul Meneghelli
Fontenais	Jean-Luc Bourquin, Gregory Pressacco, Thierry Sutterlet,
Haute-Ajoie	Michel Baconat, Emmanuel Gigon
Porrentruy	Chantal Braichet, Manuel Godinat, Claude Gury, Marcel Hubleur, Frédéric Sollberger, Yves Voisard
Rocourt	Raymond Périat
Grandfontaine	Nathalie Pouchon, Marguerite Vuillaume

27 délégués présents (quorum 16)

4. Procès-verbal No 11 de l'assemblée des délégués du 16 mai 2014 à Cornol

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité par un lever de main, avec les remerciements d'usage à sa rédactrice.

5. Rapport du Président de la commission

M. Hubleur donne la parole à M. Gilles Villard, qui présente son rapport :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués.

C'est avec plaisir que je vous communique les dossiers les plus importants traités par les membres des commissions du SEPE depuis notre dernière assemblée qui s'est tenue à Cornol le 16 mai dernier.

Tout d'abord au niveau du personnel : Je vous annonçais que M. Philippe Raval quittera ses fonctions en automne 2015 et qu'une mise en postulation du poste d'exploitant adjoint avait été mis au concours. 11 candidats ont postulé. Après examen des dossiers et auditions, la commission a nommé M. Stéphane Crelier de Bure à cette fonction qu'il occupe depuis le 1^{er} octobre dernier, ce qui lui permettra de pouvoir collaborer avec l'ensemble du personnel durant 1 année et ainsi assurer une bonne transition. M. Crelier travaillait chez Ruag à Bure comme responsable de la step, de la gestion des eaux potables et usées, du compost, des services chauffage, ventilation, climatisation et sanitaire et en tant que fontainier. De plus, il en possession du brevet fédéral d'exploitant de station d'épuration. Nous lui souhaitons plein succès dans son travail et je profite de le féliciter pour sa nomination au comité du groupement romand des exploitants de stations d'épuration des eaux où il représentera le Jura.

Raccordement : Comme promis, un formulaire type « demande de raccordement » a été établi à l'intention des communes, des entreprises de génie-civil et des bureaux d'ingénieurs, afin d'éviter que des raccordements ne soient effectués sur les collecteurs intercommunaux sans préavis au SEPE. Ce formulaire pourra être aussi utilisé par les communes pour des raccordements sur leur propre collecteur. Il sera prochainement transmis aux responsables concernés avec une explication. Il permettra un meilleur suivi pour la mise à jour des plans des collecteurs suite au PGEE aussi bien en ce qui concerne les nouveaux raccordements que pour les transformations.

Au niveau des analyses : Il ressort qu'au moment des prélèvements, le fonctionnement de la Step correspondait aux exigences légales au niveau des concentrations en rejet pour les différents paramètres clefs. Les rendements respectent totalement les exigences fédérales, notamment par rapport à la nitrification. Globalement, les performances de la step montrent un bon fonctionnement malgré des charges hydrauliques très élevées dues à la présence d'eaux claires parasites. Il est donc important de séparer les eaux comme cela est prévu par les différentes actions du PGEE afin d'atteindre les rendements exigés en tout temps mais aussi d'augmenter les charges polluatives acheminés à la Step et diminuer globalement les charges polluatives rejetées dans le milieu naturel. La commission remercie les communes qui ont entrepris des travaux sur leur collecteur afin d'y parvenir et recommande aux autres d'en faire de même.

Finances : Les comptes 2013 ont été approuvés par le service des communes en date du 21 juillet 2014. Une diminution de l'endettement de CHF 541'038.50 a été opérée. L'endettement s'élevait à CHF 1'823'549.80 au 31.12.2013.

Le contrat pour l'emprunt de nos serres d'un montant de CHF 1'491'000.-- a été renouvelé à 1,18% durant 5 ans avec un amortissement trimestriel.

Consultation : La commission a étudié également le projet de la loi sur l'eau et a donné un avis favorable sur le principe en ce qui concerne le domaine de l'épuration des eaux usées. Elle a répondu également au questionnaire transmis par l'office de l'environnement par rapport à l'élaboration des modules « Assainissement du PSEaux » qui a pour objectif général de garantir une gestion des eaux intégrée à l'échelle des bassins versants hydrologiques principaux répondant aux principes du développement durable.

Micropolluants : Le dossier des micropolluants fait partie des sujets traités ces derniers temps. Une information par un bureau d'ingénieurs, en présence de M. Jacques Gerber, chef de l'office de l'environnement a été donnée aux membres de la commission en date du 29 octobre dernier.

Il faut savoir que la loi a été modifiée et a été acceptée par les chambres fédérales le 21 mars dernier. Une taxe fédérale sur les eaux usées sera perçue auprès des détenteurs de stations centrales d'épuration des eaux usées pour financer l'indemnisation des mesures destinées à éliminer les micropolluants. Selon les premières informations en notre possession, notre station fait partie de celles qui doivent procéder à leur élimination, puisque nous nous trouvons dans le cas de figure d'une step de plus de 8000 habitants raccordés et une part d'eaux usées supérieure à 10% par rapport au cours d'eau. Il y aura donc lieu d'effectuer les démarches nécessaires dès que possible pour assainir la station en fonction de cette nouvelle loi, d'autant plus que les steps qui se mettront en conformité ne devront pas payer le montant annuel de CHF 9.-- maximal par habitant qui sera prélevé dès 2016. On parle de 75% de subventions fédérales. Par contre, le montant de la subvention cantonale n'est pas encore défini exactement, puisque c'est en fonction de la future loi sur l'eau, dont la consultation vient de se terminer, que l'on pourra connaître ces éléments.

Il existe à ce jour plusieurs options techniques pour le traitement des micropolluants dans les steps, notamment l'ozonation suivie par une filtration biologique ou encore un dosage de charbon actif en poudre. Plusieurs systèmes fonctionnent déjà et les grandes steps ont déjà un projet en phase de réalisation.

Une première analyse permet d'annoncer un montant estimatif de CHF 6 millions d'investissement pour le SEPE avec un traitement par ozonation. Avec une subvention de 75% de la confédération et une subvention de l'ordre de 10% à 15% du canton, il resterait à charge du SEPE une somme entre CHF 600'000.-- à CHF 1'000'000.--.

Si on calcule un montant de CHF 9.-- par habitant à payer à partir de 2016, il faut compter une charge de CHF 150'000.-- par année (16500 h). Cette charge pourra être supprimée dès qu'un projet de traitement des micropolluants sera réalisé, ce qui est intéressant financièrement, malgré le coût de fonctionnement pour le traitement des micropolluants qui est estimé à CHF 120'000.-- par année. De plus, l'effet du traitement par ozonation sur la qualité des eaux de l'Allaine sera considérablement améliorée ce qui réjouira notamment les pêcheurs. C'est la raison pour laquelle, la commission se penchera sur ce problème lors de sa prochaine séance au mois de janvier 2015. Il sera nécessaire de faire établir un avant-projet qui devra être détaillé et chiffré en vue d'une demande de crédit de réalisation à votre organe et afin d'adresser rapidement des requêtes en subventions à la

confédération et au canton. Nous vous proposerons donc assurément un projet dans le courant de l'année prochaine.

Je ne m'attarderai pas ici sur le dossier du projet de régionalisation de l'assainissement SEPE+ puisque nous aurons l'occasion d'en débattre lors du point suivant.

D'ici quelques semaines, nous arriverons déjà la fin de l'année. J'en profite pour vous remercier de votre excellente collaboration. J'y associe bien entendu toutes les personnes qui d'une manière ou d'une autre participent au bon fonctionnement de notre syndicat et de la step soit par leur compétence et leur travail au niveau technique, administratif ou politique. Je reste à votre disposition pour de plus amples informations et avec un peu d'avance sur le calendrier, je vous présente, ainsi qu'à vos familles, mes meilleurs vœux pour l'an nouveau qui pointe déjà son nez à l'horizon. Je vous remercie de votre attention.

Gilles Villard, Président du SEPE.

M. Marcel Hubleur remercie le président de la commission pour son rapport.

**6. Prendre connaissance de l'avancement du projet
« régionalisation de l'assainissement SEPE+ »
Voter un crédit de Fr. 144'921.- HT pour les honoraires de la
2^{ème} phase**

Avant de passer la parole à M. Patrick Houlmann, notre ingénieur conseil, qui présentera en détail l'offre d'honoraires pour la phase ultime concernant le transfert des infrastructures communales au SEPE+, M. Gilles Villars souhaite faire un petit rappel sur ce dossier :

En effet, c'est un sujet important pour l'avenir de notre syndicat et les communes qui mérite que l'on s'y attarde quelque peu.

Il faut rappeler que le déclencheur principal du projet a été la conclusion du plan général d'évacuation des eaux usées (PGEE global). En effet, il a été démontré que :

- 1) l'assainissement des eaux est fortement sous-financé
- 2) qu'une mise en œuvre en commun des mesures du PGEE sera plus efficace que « chacun pour soi »
- 3) que des économies sont possibles, en particulier en coordonnant les travaux entre les communes pour diminuer les eaux claires parasites.
- 4) il s'est avéré que seule une bonne vue d'ensemble permet de fixer des priorités adéquates dans la planification et la gestion de l'assainissement sur l'ensemble des communes du SEPE
- 5) la gestion financière et technique actuelle des installations d'assainissement est lacunaire

- 6) le personnel technique des communes est souvent surchargé, insuffisant ou mobilisé par d'autres tâches

Il en résulte donc que seul un regroupement des communes par la régionalisation permettrait d'atteindre une taille suffisante pour garantir une gestion globale permanente et durable de l'assainissement, qui pourrait pallier aux défauts cités auparavant, sans parler des économies potentiellement envisageables, comme par exemple, la mise en concurrence des prestations d'ingénierie et de construction des infrastructures dans le cadre des marchés publics, la diminution des intérêts pour les emprunts bancaires, l'achat groupé de matériel et d'outillage, etc.

Fort de constat, un groupe de travail a planché sur ce thème dès 2011 et a défini la vision d'avenir suivante :

Créer une seule organisation responsable pour l'assainissement des eaux usées dans la région de Porrentruy, afin d'assurer

- 1) Un service de qualité pour tous les habitants de la région desservie
- 2) Une rationalisation et mise en commun des infrastructures collectives et des ressources humaines, techniques et financières
- 3) Une harmonisation de la réglementation, de l'administration, de l'organisation, de la tarification et de la fourniture des prestations techniques et financières
- 4) Une protection des eaux dans les règles de l'art
- 5) Un entretien technique permanent des installations
- 6) Une stratégie efficiente et une réalisation efficace
- 7) Une gestion financière saine et durable des installations
- 8) Une maîtrise des coûts et un financement stables sur le long terme

La première étude, qui a été financée partiellement par le canton en tant que projet pilote du volet organisation du plan sectoriel des eaux, a permis notamment de définir le périmètre concerné, récolter les informations auprès des communes (comptabilités en général) et d'élaborer une solution adéquate pour le transfert des infrastructures communales vers le SEPE+ avec une analyse des coûts actuels et une estimation des coûts futurs. On a pu d'ores et déjà constater qu'il faudra augmenter les taxes avec ou sans régionalisation pour couvrir les coûts futurs à long terme.

Le prix moyen est actuellement de CHF 1,60 le m³. Le coût moyen avec une gestion durable est estimé à CHF 3.-- le m³.

Un résumé vous a été présenté lors d'une séance en date du 9 avril dernier à la suite de laquelle un questionnaire a été transmis aux communes pour savoir si le projet devait être poursuivi ou non, du fait que nous ne désirons pas faire du forcing, raison pour laquelle nous travaillons dans ce dossier par étape, afin de donner toutes les chances à ce projet pour le bien du syndicat et des communes.

Nous avons pu constater avec plaisir que l'ensemble des communes qui a compris l'enjeu, a répondu favorablement, en faisant part de quelques remarques qui seront étudiées dans

le cadre du mandat qui vous est proposé ce soir. Le groupe de travail a donc négocié une offre d'honoraires estimée au départ à CHF 160'000.--.HT

C'est aujourd'hui à votre assemblée d'accepter de voter le crédit de CHF 144'921 HT, ce que vous recommande la commission du SEPE pour permettre de continuer l'étude qui permettra de traiter notamment les points suivants :

- 1) Elaboration d'un règlement unique pour le SEPE+
- 2) Choix des modèles de taxes
- 3) Actualisation des données de transferts
- 4) Conséquences sur les bilans comptables des communes
- 5) Règlement d'organisation et d'administration du SEPE+
- 6) Gestion et fonctionnement du SEPE +
- 7) Modalités décisionnelles

En cas d'acceptation, ce que nous souhaitons, car il serait dommage de s'arrêter à ce stade de la procédure, nous ferons le nécessaire pour cette étude puisse être concrétisée d'ici une année, afin de pouvoir vous présenter un rapport final pour l'acceptation du transfert des infrastructures communales au SEPE+.

Ce sera ensuite aux exécutifs communaux de soumettre cette proposition à leur législatif respectif en toute connaissance de cause.

M. Villard remercie l'assemblée de son attention et passe la parole à M. Patrick Houlmann.

M. Houlmann effectue sa présentation, principalement en ce qui concerne l'estimation des honoraires.

Forfaits par module

Prestations

	Total
4.1 Réactualisation de l'analyse financière	12 500
4.2 Transfert de propriété et reprise des infrastructures	21 000
4.3 Taxes et tarification	9 500
4.4 Règlement d'organisation et d'administration (ROA)	7 500
4.5 Règlements sur les eaux usées et eaux claires (REU)	7 500
4.6 Gestion et de fonctionnement du SEPE	5 500
4.7 Organisation - Consultation - Communication	39 200
4.8 Résultats de l'étude	18 000
Total honoraires HT	140 700.00
Frais et débours (3% des honoraires) HT	4 221.00
Total honoraires + frais HT	144 921.00
TVA (8.0 %)	11 593.70
Montant total TTC (frais et TVA inclus)	156 514.70

M. Gindrat, Maire de la Baroche, signale que dans le cas de leur commune il y a deux syndicats. Fregiécourt, Pleujouse et Asuel ont une Step naturelle (Snep). Avec une taxe unique, les habitants qui ont beaucoup investi -taxe de raccordement et autres- seraient désavantagés lors d'une fusion. Une taxe augmentée poserait problème.

M. Villard indique que cette question a été abordée dans le groupe de travail. Ce cas particulier sera rediscuté et négocié dans le cadre de la commune. A l'heure actuelle les détails ne sont pas encore connus.

Les collecteurs sont à 97 % en séparatif. Lors des discussions il faudra gérer séparément Fregiécourt, Pleujouse et Asuel. Cette particularité est reconnue, et le choix des autorités

et des citoyens de la Baroche devra être effectué sachant qu'il y a deux réseaux d'assainissement et deux Steps séparées.

M. Voirol indique que ces questions devront être abordées et trouver des réponses dans l'offre qui sera faite. M. Villard signale que ces spécificités seront prises en compte.

M. Christian Froidevaux aimerait connaître le nombre d'heures que représente cette offre, et s'il est question d'obtenir un forfait.

M. Villard l'informe que le montant a été fortement négocié, et que si des demandes supplémentaires non prévues dans le cahier des charges sont formulées elles devront être indiquées et figurer séparément.

Le détail des heures est variable, il y a différents personnels à des tarifs horaires variables qui interviendront, pour une moyenne de Fr. 130.- de l'heure. Pour la communication, à laquelle nous tenons particulièrement, le tarif sera légèrement supérieur.

M. Surmont signale que le mandat validé auparavant avait fait l'objet d'un supplément de facturation, supplément pour lequel nous avons obtenu une réduction de moitié après négociations.

Les délégués sont priés d'accepter cette offre. Au vote à main levée, le crédit est accepté à l'unanimité.

7. Prendre connaissance et approuver le budget 2015

M. Hubleur donne la parole à M. Jean-Denis Voisard pour la présentation du budget.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Depuis quelques années nous avons le privilège de vous présenter un budget qui ne change pas énormément. Ceci provient d'une maîtrise des charges que nous pouvons saluer. Cette maîtrise démontre la qualité de notre personnel technique ainsi que la bonne qualité de nos installations.

Le budget que j'ai l'avantage de vous commenter est basé sur les comptes 2013 ainsi que sur les comptabilisations 2014. Il a été élaboré avec Maurice Hulmann. Enfin il a été approuvé par la commission lors de sa dernière séance.

Compte de fonctionnement – Administration 58'280 francs de charges 20'000 de produits sous forme de prélèvement à la provision pour le financement du groupe de travail chargé d'élaborer une solution pour la régionalisation des réseaux d'eaux usées communaux. Le montant des jetons de présence est identique à celui de 2014. Le montant des frais de matériel de bureau est augmenté de 1000 à 2000 en raison des frais d'hébergement et de maintenance informatiques.

Compte de fonctionnement – Exploitation 999'370 francs de charges et 266'230 francs de produits. Le montant lié aux traitements des employés est augmenté suite à l'engagement de Monsieur Stéphane Crelier dès le 1^{er} octobre 2014. Nous avons également tenu compte de la retraite de Monsieur Philippe Raval au 30 septembre 2015. Les charges sociales ont, bien entendu, été adaptées en conséquence.

Concernant les montants relatifs à l'exploitation ils sont pratiquement identiques à ceux du budget 2014 moyennant quelques adaptations conjoncturelles et techniques.

Nous avons adapté à la baisse le montant de l'électricité, en fonction des montants payés en 2013 et 2014. (120.312.03)

Les montants liés au petit outillage, à l'exploitation et à l'entretien du laboratoire et les produits de nettoyage sont identiques à ceux de 2014.

Il en va de même pour les divers produits de déphosphatation ainsi que les floculents.

Les frais d'entretien des bâtiments et des extérieurs sont augmentés de 5'000 francs afin de remettre en état les alentours de la station.. Le montant relatif à l'entretien des véhicules est identique à celui du budget 2014.

Pas de changement pour le montant destiné à l'entretien de la centrifugeuse et des serres ainsi que celui relatif aux frais d'évacuation des déchets (120.318.02)

Les montants des chiffres 120.318.03 à 120.318.08 ont été adaptés selon les chiffres 2013 et 2014. Le montant concernant le nettoyage des bassins et collecteurs est augmenté de 10'000 à 20'000 francs en raison de l'accumulation toujours plus importante de sable.

La baisse du compte élimination des boues provient de la diminution des coûts chez Vigier à raison de 10 francs la tonne.

Le montant pour les transports des boues des autres STEP est identique à raison de 23'000 francs.

Les frais divers et cotisations à diverses associations sont adaptés aux chiffres des années précédentes.

Les provisions seront alimentées par les montants prévus habituellement. Un montant de 29'420 francs est prévu pour alimenter la provision pour les futurs investissements, notamment les micropolluants.

Le montant de la taxe des déchets distillés est calculé sur la base des renseignements obtenus auprès de l'exploitant en tenant compte de la quantité des fruits récoltés cette année.

Les facturations diverses sont identiques à celles des années précédentes. Les montants des retenues salariales pour les assurances sociales sont adaptés.

La facturation aux autres Step sera identique à celle de 2014, comme convenu avec leurs représentants lors d'une séance organisée l'automne passé. Le prix est de 22 francs par équivalent/habitant.

Le montant prévu comme prélèvement à la provision concerne le salaire supplémentaire de Monsieur Crelier pour les 9 premiers mois de 2015.

Compte de fonctionnement – Finances 151'280 francs de charges et 922'700 francs de produits.

Les intérêts des emprunts sont calculés pour les crédits liés à la construction des serres. Les intérêts liés à l'emprunt contracté pour l'élaboration du PGEE sont encore comptabilisés

sur le crédit jusqu'au moment du décompte final et de l'imputation aux diverses communes du syndicat.

Le montant relatif à la participation des communes est exactement le même qu'en 2014, il est basé sur le nombre d'équivalents habitants au 1^{er} janvier 2013 pour toute la durée de la législature.

J'aimerais remercier toutes les personnes qui m'ont aidé à établir ce budget pour 2014, en particulier Maurice Hulmann. Je vous remercie pour votre attention et reste à votre disposition, avec l'aide des techniciens, pour répondre à vos questions.

Il n'y a pas de question concernant le budget, qui est approuvé à l'unanimité.

8. Divers

M. Didier Jolissaint, Maire de Courgenay, nous salue au nom du Conseil communal.

Il relève que tout le monde connaît Courgenay, mais peut-être pas un service particulier, offert à une centaine d'habitants du village. En effet, la commune met à disposition une surface de 7,5 ha pour l'estivage du bétail.

Chaque année au mois de mai, la fête de l'estivage est organisée, à laquelle la population est invitée à participer. A cette occasion, les nouveaux habitants du village sont accueillis. Le Maire nous invite à découvrir l'endroit idyllique où se déroulent ces réjouissances.

A l'occasion du revira de St-Martin, la commune de Courgenay a le plaisir de nous offrir le verre de l'amitié.

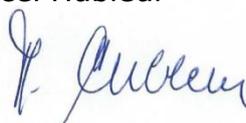
M. Marcel Hubleur remercie la commune de Courgenay, l'ensemble des participants, les membres de la commission, le Président, le Caissier, ainsi que la secrétaire, sans oublier l'exploitant de la Step, M. Maurice Houlmann, qui gère la station d'épuration de manière efficace et professionnelle.

La séance levée à 19h00.

La prochaine assemblée aura lieu à Porrentruy au printemps 2015.

Courtedoux, le 16 novembre 2014

Le Président
Marcel Hubleur



La secrétaire
Marie-Françoise Maître

